

La mémoire patrimoniale du Québec : préservation, politiques et actions pour la numérisation des collections patrimoniales
The Document Heritage of Québec: The Preservation, Policies and Actions for the Digitalisation of Heritage Collections
La memoria patrimonial de Quebec: preservación, políticas y acciones para la digitalización de colecciones patrimoniales

Lidia Eugenia Cavalcante

Volume 53, numéro 2, avril-juin 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029236ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1029236ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cavalcante, L. E. (2007). La mémoire patrimoniale du Québec : préservation, politiques et actions pour la numérisation des collections patrimoniales. *Documentation et bibliothèques*, 53(2), 85-101. <https://doi.org/10.7202/1029236ar>

Résumé de l'article

Notre recherche, menée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, porte sur les politiques de numérisation et sur la question de la sauvegarde et de l'accès au patrimoine numérique dans le contexte québécois. Elle a pour but d'étudier les politiques collectives de numérisation des collections patrimoniales au Québec. Notre étude s'appuie sur un corpus méthodologique exploratoire, composé de trois étapes essentielles. 1) D'abord, nous examinons les documents de l'UNESCO (1972, 1989 et 2003) sur le patrimoine en général et le patrimoine numérique en particulier. Dans le domaine théorique, notre étude met de l'avant certains concepts fondamentaux dont ceux de « collection patrimoniale » (Turcan, 2003), de « patrimoine numérique » (UNESCO, 2003a et Molinaro, 2005) et de « patrimonialisation » (Micoud, 2005). 2) Par la suite, nous analysons le contenu des documents et des comptes rendus produits par les institutions culturelles qui sont parties prenantes dans le débat sur l'information numérique, dans les contextes fédéral et provincial au Canada. 3) Et, enfin, nous présentons un modèle théorique pour les politiques concernant les programmes de numérisation et nous étudions les projets de numérisation des collections patrimoniales mis sur pied à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

La mémoire patrimoniale du Québec : préservation, politiques et actions pour la numérisation des collections patrimoniales*

LIDIA EUGENIA CAVALCANTE

Professeure au Département de science de l'information à l'Université fédérale du Ceará, Brésil.

lidia_eugenia@yahoo.com.br

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Notre recherche, menée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, porte sur les politiques de numérisation et sur la question de la sauvegarde et de l'accès au patrimoine numérique dans le contexte québécois. Elle a pour but d'étudier les politiques collectives de numérisation des collections patrimoniales au Québec. Notre étude s'appuie sur un corpus méthodologique exploratoire, composé de trois étapes essentielles. 1) D'abord, nous examinons les documents de l'UNESCO (1972, 1989 et 2003) sur le patrimoine en général et le patrimoine numérique en particulier. Dans le domaine théorique, notre étude met de l'avant certains concepts fondamentaux dont ceux de « collection patrimoniale » (Turcan, 2003), de « patrimoine numérique » (UNESCO, 2003a et Molinaro, 2005) et de « patrimonialisation » (Micoud, 2005). 2) Par la suite, nous analysons le contenu des documents et des comptes rendus produits par les institutions culturelles qui sont parties prenantes dans le débat sur l'information numérique, dans les contextes fédéral et provincial au Canada. 3) Et, enfin, nous présentons un modèle théorique pour les politiques concernant les programmes de numérisation et nous étudions les projets de numérisation des collections patrimoniales mis sur pied à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

The Document Heritage of Québec : The Preservation, Policies and Actions for the Digitalisation of Heritage Collections

Undertaken at the École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) of the Université de Montréal, this research project examines the digitalisation policies, the preservation and the access to electronic documents in Québec. The purpose of this project was to study the existing policies regarding the scanning of heritage collections in Québec. Our project was anchored in a methodology composed of three stages. Firstly, we examined the UNESCO documents (1972, 1989 and 2003) regarding heritage documents in general and scanned heritage documents in particular. Theoretically, this study allows us to highlight certain basic concepts, such as "heritage collection" (Turcan, 2003), "digitally heritage" (UNESCO, 2003 and Molinaro, 2005) and the construction of a heritage (Micoud, 2005). Secondly, we analysed the contents of the documents and the proceedings of the cultural institutions involved in numerical information, both federally and provincially in Canada. Finally, we suggest a theoretical model for the policies governing scanning programmes and we examine the scanning of heritage collections at the Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

La memoria patrimonial de Quebec : preservación, políticas y acciones para la digitalización de colecciones patrimoniales

Nuestra investigación, llevada a cabo en la Escuela de Biblioteconomía y Ciencias de la Información (EBSI, por sus siglas en francés) de la Universidad de Montreal, trata acerca de las políticas de digitalización y del tema de la salvaguarda y el acceso al patrimonio digital en el contexto quebequés. Tiene como objetivo estudiar la existencia de políticas colectivas de digitalización de las colecciones patrimoniales en Quebec. Nuestro estudio se basa en un corpus metodológico exploratorio compuesto por tres etapas esenciales. En primer lugar, examinamos los documentos de la UNESCO (1972, 1989 y 2003) sobre el patrimonio en general y sobre el patrimonio digital en particular. En el campo teórico, nuestro estudio aborda algunos conceptos fundamentales tales como los de "colección patrimonial" (Turcan, 2003), "patrimonio digital" (UNESCO, 2003 y Molinaro, 2005) y "patrimonialización" (Micoud, 2005). Luego analizamos el contenido de los documentos y los informes elaborados por las instituciones culturales involucradas en el debate sobre la información digital en los contextos federales y provinciales en Canadá. Finalmente, presentamos un modelo teórico para las políticas relativas a los programas de digitalización y estudiamos los proyectos de digitalización de las colecciones patrimoniales presentadas en la Biblioteca y Archivos Nacionales de Quebec.

EN 2003, L'UNESCO PUBLIAIT LA *Charte sur la conservation du patrimoine numérique*, qui visait, entre autres, à identifier des concepts, des stratégies et des actions politiques à entreprendre dans les prochaines années. Le but de cet exercice était de lancer un débat au sein des différentes nations intéressées par cette problématique. L'UNESCO a aussi soutenu avec vigueur plusieurs actions culturelles, sociales et politiques, pour faciliter la mise sur pied de programmes de numérisation des collections patrimoniales dans plusieurs régions du monde.

Un nouveau concept de préservation de la mémoire y est notamment mis en valeur. Ce concept prend en compte l'utilisation croissante des technologies de l'information pour la production et la conservation de la connaissance, en particulier, par la voie des bibliothèques numériques. Cette approche est désormais intégrée au métier des bibliothécaires et des archivistes. Au cours des dernières années, les divers organismes et les professionnels responsables de la préservation de la mémoire patrimoniale du Québec ont agi de façon dynamique en élaborant des politiques concrètes et en

* Ce texte est le produit d'un stage postdoctoral qui s'est déroulé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, au cours des années 2006 et 2007.

La création d'un environnement numérisé, intégré, destiné à la diffusion du savoir, représente des enjeux et un défi de taille.



menant des actions tangibles pour la numérisation de collections patrimoniales à long terme. Il importe donc, pour l'avenir, de garantir la préservation des documents, à la fois sur leur support d'origine et sur support électronique, en vue d'étendre l'accès des collections aux usagers et de contribuer, ce faisant, à la démocratisation de l'accès aux connaissances et au savoir.

Plusieurs institutions se sont aujourd'hui engagées dans des projets de numérisation de la mémoire collective au Québec. La création d'un environnement numérisé, intégré, destiné à la diffusion du savoir, représente des enjeux et un défi de taille pour les responsables de bibliothèques, de musées, d'archives, d'universités, pour les institutions publiques ainsi que dans le secteur privé. Les différents projets se déploient sur un mode individuel ou encore collectif. Ainsi, dans le répertoire de numérisation de collections patrimoniales, on peut repérer les exemples suivants : Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), l'Université Laval, l'Université de Montréal, etc. Cependant, en dépit de la diversité des projets, des rencontres et des nombreuses organisations qui se sont investies dans la numérisation du patrimoine documentaire, on peut s'interroger quant à l'existence d'une politique pour la numérisation des collections patrimoniales au Québec.

Il s'agit là d'une question dont l'importance est cruciale puisque sa finalité est de retracer l'évolution des actions et des stratégies individuelles ou des initiatives institutionnelles de préservation, de conservation, de sauvegarde de la mémoire nationale numérique, comme de l'accès à celle-ci, en vue de les intégrer dans le cadre d'une politique globale. Elle vise, en outre, à préciser les divers éléments constitutifs d'une politique de numérisation des collections patrimoniales.

Pour répondre à cette question et afin d'identifier comment les actions et les stratégies de numérisation sont produites et appliquées, nous exposerons et nous analyserons les projets de numérisation du patrimoine numérique créés au cours des dernières années par BANQ. Nous verrons, notamment, comment la coopération entre les organismes constitue une pratique essentielle permettant de développer des projets dynamiques grâce à la participation de plusieurs collaborateurs.

Le programme de numérisation de BANQ a été retenu pour les raisons suivantes :

- pour l'importance du travail de BANQ concernant les fonds anciens et, en particulier, les différentes

collections sur l'histoire du Canada déjà numérisées qu'elle a reçues ;

- pour les divers projets de numérisation déjà accomplis ;
- pour son rôle de chef de file et d'organisme de référence dans le domaine de la numérisation des collections patrimoniales au Québec ;
- pour le partage des connaissances avec plusieurs institutions patrimoniales au Québec ;
- et pour son rôle politique national et international.

Notre étude s'appuie sur des documents de l'UNESCO portant sur le patrimoine en général et plus spécifiquement sur le patrimoine numérique, de même que sur des documents issus d'une série de rencontres intitulées *Vers une stratégie canadienne sur l'information numérique* et du compte rendu de la *Journée de réflexion et d'échange sur les défis de la numérisation au Québec* (BANQ, 2006a.).

Cette étude nous permettra, en outre, de développer, à partir des données retenues, un modèle théorique de politique de numérisation de fonds patrimoniaux.

Nous jetterons, enfin, un regard sur les projets de numérisation de collections patrimoniales mises sur pied à BANQ, dans une perspective générale.

La genèse d'un nouveau type de patrimoine ?

La question des politiques relatives au patrimoine a émergé avec la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* adopté par l'UNESCO, en 1972, à Paris. Cet événement visait à assurer la sauvegarde et la conservation des biens mondiaux tangibles, et jouant un rôle fondamental dans le maintien du progrès et du développement historique de l'Homme et pour l'héritage de l'humanité. La responsabilité des actions supportant cette initiative serait sous la commande des pays membres et de la communauté internationale.

Selon la convention de 1972, sont considérés comme patrimoine culturel :

- « • *Les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.*
- « • *Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.*
- « • *Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les*

zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. »

(UNESCO, 1972 : 2.)

Il faut considérer comme patrimoine naturel :

- « • *Les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique.*
- « • *Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.*
- *Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.* »

(UNESCO, 1972 :2)

Des activités ont commencé à se consolider pour assurer la conservation de la mémoire humaine (naturelle et culturelle). Une des grandes inquiétudes mondiales touchant la conservation du patrimoine est liée, entre autres motifs, à la dévastation causée par les conflits armés, comme ce fut le cas, par exemple, avec la guerre en Irak et en Afghanistan. Ces conflits menacent les petits sites archéologiques, les musées, les bibliothèques et les grandes œuvres architecturales, aussi bien que des éléments importants du patrimoine naturel de l'humanité, ce qui entraîne une perte considérable du patrimoine mondial.

Le débat politique et culturel qui entourait ces enjeux a conféré à cet événement une importance significative tout en officialisant un mouvement international. Né en Europe en réaction aux pillages qui ont été perpétrés pendant la Première et la Deuxième Guerre mondiale, il a reçu l'adhésion de nombreux pays dans le monde. C'est en 1976 que le Canada a adhéré à la Convention de l'UNESCO (Dusseault-Letocha, 2006 : 37).

Les années 1980 et 1990 sont déterminantes pour l'élargissement des questions patrimoniales. Au cours l'année du patrimoine en France, en 1980, le terme de « patrimoine » acquiert une acception plus générale qui s'enrichit du sens de « bien commun de l'humanité » et de celui d'« héritage culturel ». En accord avec Guy Saez et Hervé Glevarec, « *cela tient à ce que le bien commun, qui est ici la conscience patrimoniale, est une valeur acquise, une référence partagée* » (2002 : 49).

En novembre 1989, toujours à Paris, lors de la 25^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, la culture traditionnelle et populaire, et non plus exclusivement les biens tangibles, émerge comme une nouvelle préoccupation de la question patrimoniale. La *Recom-*

mandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire (UNESCO, 1989) est approuvée et inscrite comme faisant partie du patrimoine universel de l'humanité en tant que puissant instrument de rapprochement entre les peuples et les groupes sociaux existants et moyen d'affirmation de l'identité culturelle.

Selon l'UNESCO (2003b), le patrimoine culturel immatériel (PCI) — ou patrimoine vivant — est le creuset de la diversité culturelle et sa préservation le garant de la créativité permanente de l'homme. Ce patrimoine se manifeste, entre autres, dans les domaines suivants :

- « a) *les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;*
- b) *les arts du spectacle [comme la musique, la danse et le théâtre traditionnels] ;*
- c) *les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;*
- d) *les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;*
- e) *les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.* »

(UNESCO, 2003b.)

Ainsi, la culture traditionnelle et populaire est officiellement constituée comme patrimoine de l'humanité. Cela laisse alors la place à une décision politique selon laquelle elle représente la référence en ce qui concerne l'identité des différents peuples, leurs expressions et leurs héritages. Avec le support de l'UNESCO, ces manifestations populaires gagnent en force dans les politiques publiques nationales et internationales.

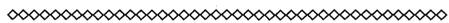
Le patrimoine numérique comme « bien commun » de l'humanité

L'UNESCO, en 2003, lors de sa conférence générale portant sur la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, dans le cadre du programme *Mémoire du monde*, a lancé la *Charte sur la conservation du patrimoine numérique*. Ce document met en évidence une préoccupation mondiale devenue incontournable en ce qui a trait à la sauvegarde et la conservation d'un nouveau type de patrimoine : le patrimoine numérique.

Conformément à l'UNESCO, le patrimoine numérique est désormais défini comme un bien public et se compose :

« [...] *de ressources uniques dans les domaines de la connaissance et de l'expression humaine, qu'elles soient d'ordre culturel, éducatif, scientifique et administratif ou qu'elles contiennent des informations techniques, juridiques, médicales ou d'autres sortes, créées numériquement ou converties sous forme numérique à partir de ressources analogiques existantes. Lorsque des ressources sont "d'origine numérique", c'est qu'elles existent uniquement sous leur forme numérique initiale.*

En premier lieu, on constate que le patrimoine numérique tel que défini par l'UNESCO revêt une dimension fortement politique.



« Les documents numériques comprennent, parmi un large éventail de formats électroniques qui ne cesse de se diversifier, des textes, des bases de données, des images fixes et animées, des documents sonores et graphiques, des logiciels et des pages Web. Ils sont souvent éphémères, et leur conservation nécessite des mesures volontaires d'entretien et de gestion dès leur création.

Beaucoup de ces documents ont une valeur et une importance durables et constituent par conséquent un patrimoine qui doit être protégé et conservé pour les générations présentes et futures. Ce patrimoine, qui ne cesse de grandir, peut exister dans n'importe quelle langue, n'importe quelle partie du monde et n'importe quel domaine de la connaissance ou de l'expression humaine. »

(UNESCO, 2003a : 1.)

En premier lieu, on constate que le patrimoine numérique tel que défini par l'UNESCO revêt une dimension fortement politique. La caractérisation proposée suggère une vision collective du patrimoine, la nécessité de la préservation, de la sauvegarde et de la gestion. On peut, d'après Fabrice Molinaro, résumer cette définition sous cette forme :

« Le patrimoine numérique peut être considéré comme l'ensemble des documents et informations stockés en format digital [sic] dans le cadre de politiques de conservation mises en place par les individus, les sociétés et les institutions. »

(Molinaro, 2005 : 2.)

On insiste sur le fait qu'un grand nombre de documents sont produits exclusivement en mode numérique et qu'ils sont susceptibles de se perdre dans le temps et dans l'espace virtuel. Ce risque de perte serait attribuable à la fragilité du support aussi bien qu'au manque de politiques de conservation. Cette réalité soulève une question toute spéciale, au XXI^e siècle, car si le numérique a contribué à rendre l'univers informationnel plus dynamique et plus productif, il a aussi fait apparaître un nouvel héritage humain.

En d'autres termes, l'UNESCO reconnaît l'importance de la mémoire et du patrimoine numérique pour la préservation, la sauvegarde, l'accès et le partage de la connaissance. Il est entendu, par conséquent, que l'on observe des différences significatives quant à l'universa-

lisation du patrimoine numérique, tant du point de vue de l'accès que de la diffusion. Par ailleurs, il existe une forte accentuation des langues qui sont plus largement utilisées dans les documents et les collections disponibles sous un mode numérique. Toutefois, les politiques que vise la construction d'un patrimoine numérique doivent faire usage des technologies de façon à encourager l'accès culturel et linguistique, tout en veillant également à protéger les langues et les cultures en danger d'extinction.

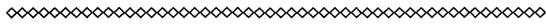
Au cours des dernières années, les initiatives internationales prises en vue de réfléchir sur la société du point de vue de la diversité culturelle, de la politique et du droit à l'accès à l'information et au patrimoine numérique se sont multipliées. Parmi les principaux événements internationaux et les documents liés à cette thématique, il faut, en particulier, souligner les suivants : *L'initiative de Budapest pour l'accès ouvert*, qui s'est tenue en février 2002 ; la *Charte de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique*, en 2003 ; la *Déclaration de Bethesda portant sur la publication en libre accès*, en juin 2003 ; la *Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance dans les sciences exactes, les sciences de la vie, les sciences humaines et sociales*, en octobre 2003 ; la *Déclaration de l'IFLA sur l'accès libre à la littérature scientifique et à la documentation de recherche*, en décembre 2003 et *La charte du groupe de Ouagadougou*, en 2005.

Ce dernier événement, qui a eu lieu du 26 septembre au 1^{er} octobre 2005, s'est tenu dans le cadre du séminaire *Développement durable et bibliothèques : l'information numérique, enjeu de la diffusion de la connaissance et des savoirs*, à Ouagadougou (Burkina Faso, Afrique). Organisé par l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), en coopération avec l'Institut panafricain pour le développement-Afrique de l'Ouest et Sahel (IPD-AOS), il était consacré aux questions spécifiques concernant le patrimoine francophone africain. L'événement visait à réunir les professionnels des bibliothèques liées au développement technologique et informationnel des pays de langue française, surtout d'Afrique. Ainsi, plusieurs organisations ont étendu les discussions aux questions liées au développement des bibliothèques numériques, à la production des documents électroniques, à leur conservation, à leur diffusion et à leur accessibilité (INTIF/IPD-AOS, 2005).

En raison de l'appui de l'UNESCO, surtout depuis l'adoption de la *Charte sur la conservation du patrimoine numérique* (2003), certaines organisations ont choisi de développer des stratégies de conservation de ce patrimoine. Cette mesure vise à éviter les risques de pertes irréparables de documents produits uniquement sur support électronique, ou sur d'autres supports, et qui ont été ultérieurement numérisés.

On peut aussi observer l'émergence de certaines actions politiques qui s'organisent autour d'objectifs communs liés à la préservation et à la sauvegarde

Une des plus grandes préoccupations des institutions impliquées est de faciliter la coopération entre les organismes qui participent à des activités de numérisation au Canada.



musées, des gouvernements, des éditeurs, des universités, des institutions publiques, du secteur privé, etc.

À la suite de la réunion préliminaire à Ottawa, les secteurs participants vont commencer à travailler vers une stratégie sur l'information numérique. Au cours du printemps 2006, quatre réunions thématiques ont été tenues dans différents lieux, soit à Ottawa, à Calgary, à Toronto, à Québec et à Vancouver.

Selon le document indicatif de ces événements :

« Chaque séance aura pour but de convenir de deux ou trois volets importants d'une stratégie canadienne. Un document présentant les résultats de chaque réunion sera affiché pour recueillir les commentaires des parties intéressées. Ce processus coopératif d'élaboration se terminera par la tenue d'un sommet national, [...] pour en arriver à un contenu de stratégie canadienne sur l'information numérique sur lequel nous nous entendrons tous. »

(BAC, 2005.)

En décembre 2006, le sommet national a eu lieu à Montebello, au Québec, organisé par la BAC, en collaboration avec le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST), Alouette Canada et l'Université de l'Alberta.

« L'objectif de la réunion était de déterminer les éléments d'une stratégie nationale et les types de collaboration et d'investissement qui permettront de renforcer et de maintenir le patrimoine numérique au Canada. »

(BAC, 2006b.)

Cette démarche présentée par la BAC et ses partenaires sur les stratégies canadiennes sur l'information numérique articule une perspective nationale en vue d'élaborer une politique pour l'avenir et en vue de s'entendre sur la nécessité d'un travail collectif. Ce travail permettra de clarifier les actions et les responsabilités mutuelles et de faire connaître les initiatives, les programmes et les infrastructures, les difficultés, la portée, les objectifs, les tendances et les enjeux sur les plans national et international. Une des plus grandes préoccupations des institutions impliquées est de faciliter la coopération entre les organismes qui participent à des activités de numérisation au Canada, dans le domaine de l'acquisition, de la préservation et de la diffusion du savoir (BAC, 2006c).

Selon le document *Vers une stratégie canadienne sur l'information numérique : Sommet national — Progrès et perspectives* (novembre 2006), l'information numérique, au Canada, est fragmentée, l'adoption de normes n'est pas systématique et le partage des expériences est plutôt rare :

« En tant que nation, nous sommes actuellement incapables d'assurer l'accessibilité à long terme de nos ressources numériques. Toute notre information numérique est à risque. Tout comme les Canadiens qui ont opté pour la photographie numérique et qui commencent à se demander comment ils maintiendront l'accessibilité à long terme de leurs "albums-photos", nous devons nous inquiéter, en tant que pays, de la possibilité que nous perdions une grande partie de notre production de création et de science. »

Nous perdons également de belles occasions d'innovation collaborative et de création de nouveau savoir parce que du contenu de valeur est caché dans des bases de données inaccessibles un peu partout au pays. Il n'existe actuellement aucun plan directeur qui guide les secteurs commerciaux, scientifiques, culturels et éducatifs canadiens pour le développement, l'utilisation, le partage et la conservation de notre vaste bien numérique qui ne cesse de croître. »

(BAC, 2006c.)

Dans le but de favoriser un accès public plus large à leurs collections patrimoniales, tout en assurant leur conservation, leur préservation et leur sauvegarde, de nombreuses institutions comptent maintenant sur plusieurs projets de numérisation. Cependant, il s'agit d'actions isolées et dispersées, sans planification collective ou politique quant au partage des connaissances, des normes, des expertises et des investissements. Or cette question constitue un point crucial en vue d'élaborer une stratégie nationale sur l'information numérique au Canada. « Son but consiste à établir un accord quant aux éléments de la stratégie nationale et quant aux formes de collaboration et d'investissement qui permettront de renforcer et de maintenir le savoir et le patrimoine du Canada en format numérique. » (BAC, 2006c.)

Le document du Sommet national présente les caractéristiques, les éléments, les activités et les principes d'une stratégie pour la numérisation en faisant un bilan des actions et des discussions. On observe, toutefois, qu'il n'y a pas de politique nationale qui ait été adoptée à ce jour. Cependant, il convient de souligner l'importance de ces rencontres en vue d'achever une politique nationale relative au patrimoine documentaire culturel et historique du Canada.

représente un défi d'envergure pour les responsables de bibliothèques, de musées et de centres d'archives. Ainsi, plusieurs projets collectifs ou individuels ont été mis sur pied ces dernières années au Québec. Au-delà des difficultés financières liées au personnel ou à la technologie, et auxquelles les petites institutions sont confrontées, les discussions actuelles portent principalement sur le développement de projets collectifs visant à maximiser les ressources et les résultats.

Il est évident que l'importance accordée par nos sociétés au patrimoine numérique demeure une problématique qu'il faudra défendre et développer pendant

de nombreuses années encore. Mais lorsque les possibilités considérables offertes par le numérique — pour améliorer l'accès aux connaissances de façon durable pour les générations futures — auront été perçues, il ne fait pas de doute qu'un grand pas aura été franchi. Par ailleurs, cela contribuera à créer un contexte qui soit favorable à l'enrichissement des projets déjà existants. La pérennité et l'accessibilité des connaissances, synonyme d'une plus grande démocratisation du savoir, passent ainsi par d'ambitieux programmes de numérisation du patrimoine documentaire.

Schéma 1 : Les aspects d'une politique

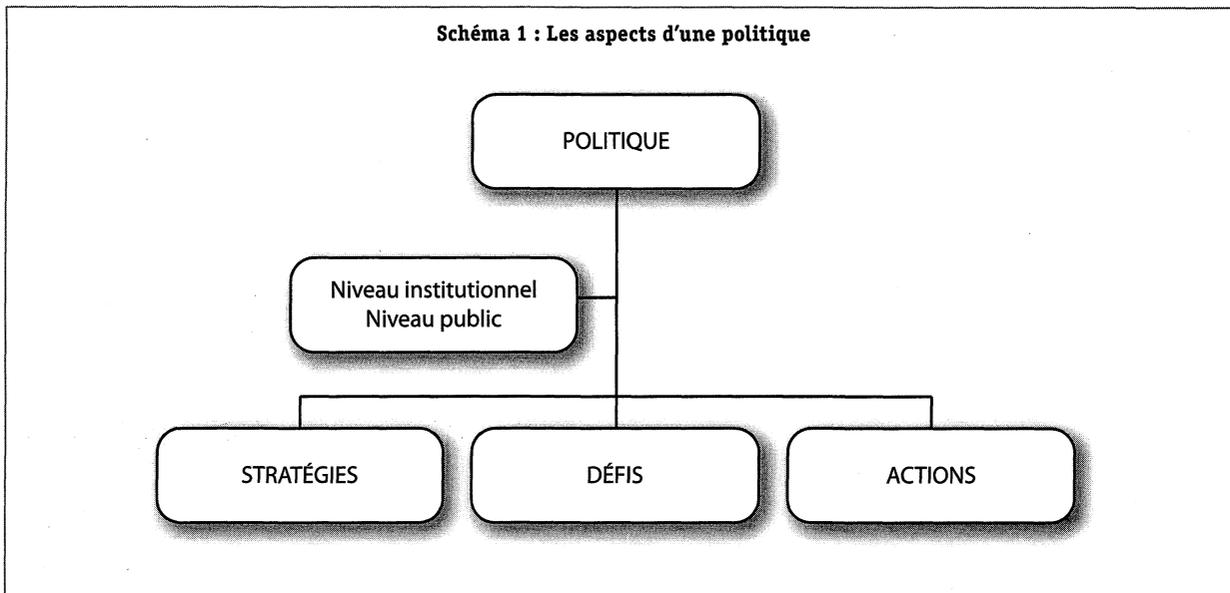
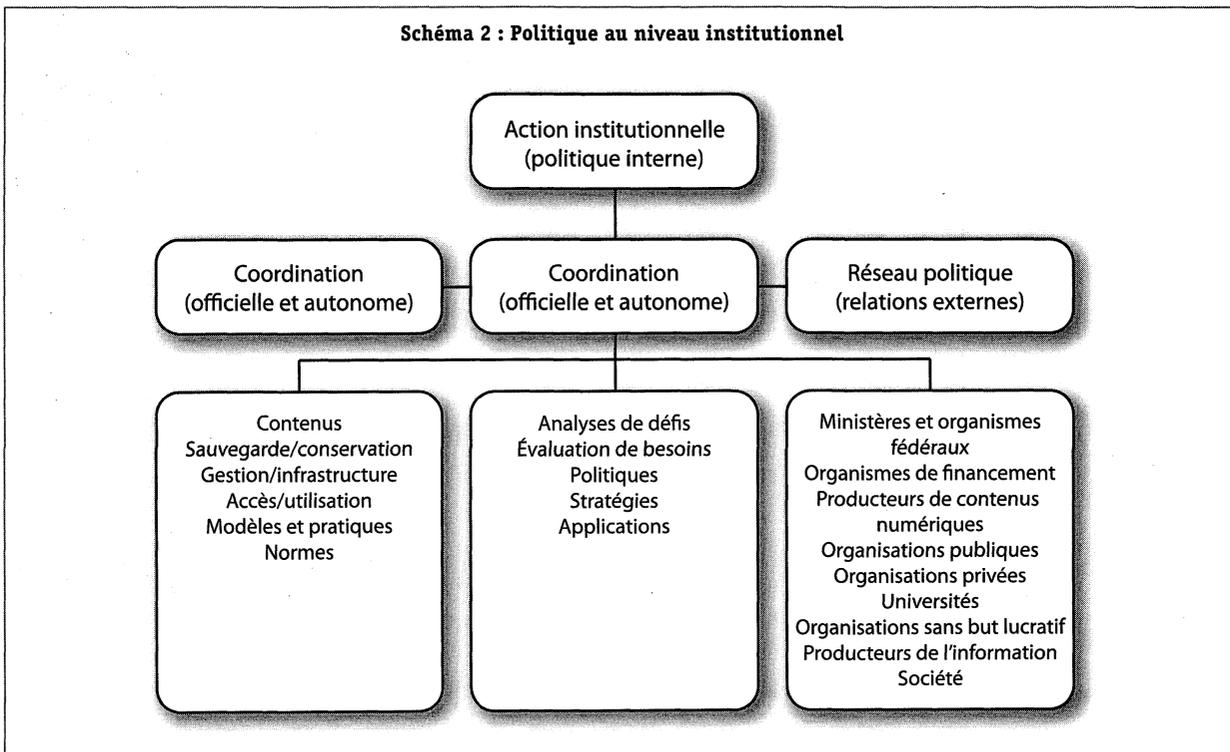


Schéma 2 : Politique au niveau institutionnel



Politiques pour la numérisation des collections patrimoniales

Notre examen des politiques, au niveau institutionnel et sur le plan des politiques externes, nous amène à présenter, dans une première étape, différents modèles en vue de déterminer la structure générale des éléments

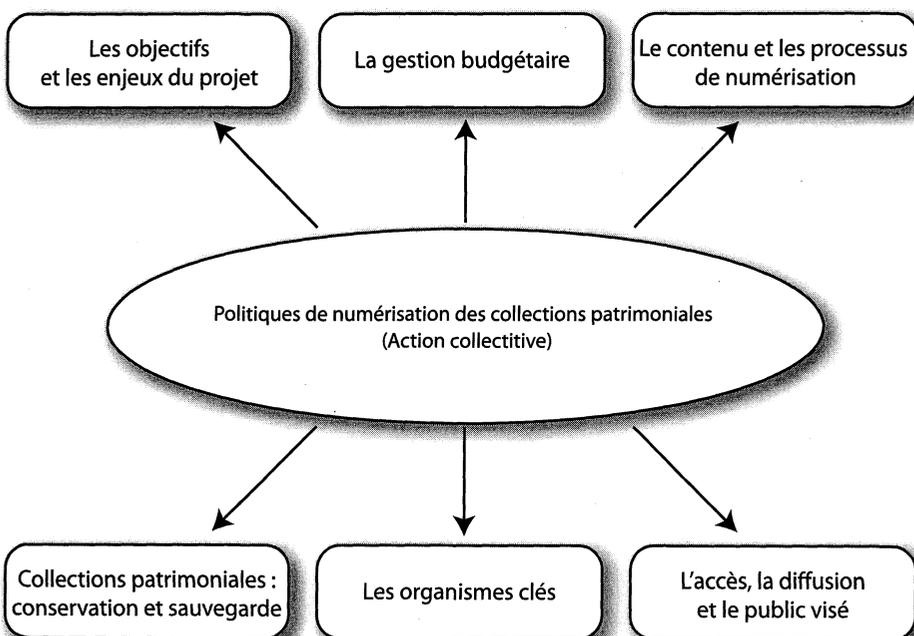
nécessaires pour développer à long terme un travail collectif. Ainsi, nous allons regrouper les bibliothèques, les archives et les musées, et plus particulièrement les responsables de la sauvegarde, de la conservation et de la diffusion des collections patrimoniales numériques au sein d'un même contexte politique et stratégique.

À partir de la littérature que nous avons parcourue et des observations que nous avons accumulées, nous

Schéma 3 : Politique sur le plan public



Schéma 4. Politiques de numérisation des collections patrimoniales



Avant tout, il convient de mettre de l'avant une définition plus spécifique de la politique de numérisation de collections patrimoniales.



pouvons dégager et proposer un modèle théorique. Ce modèle vise à obtenir les meilleurs résultats pour un processus donné en fonction de l'objectif des actions ; il nous permet, par ailleurs, de comprendre l'importance d'une politique pour la prise de décision, comme les différents schémas suivants le montrent.

Un deuxième schéma propose un modèle de politique institutionnelle, qui identifie trois niveaux distincts correspondant aux responsabilités, aux acteurs et aux actions, et qui sont reliés entre eux. Les réseaux sont auto-organisés et autorégulés ; les processus sont, par ailleurs, de nature informelle.

Selon nous, une conception globale d'une politique institutionnelle nécessite de prendre en compte l'ensemble des tâches, des stratégies et des acteurs (internes et externes) du processus politique, ainsi que des relations qu'ils entretiennent entre eux. Dans la sphère institutionnelle, on observe la présence d'une forme d'auto-organisation et d'autonomie.

Le troisième schéma propose un modèle de politique de gouvernance. La « gouvernance » renvoie à un concept plus large pour indiquer qu'un nombre significatif d'acteurs collectifs, d'organisations et d'institutions participeront à la prise de décision, à la mise en œuvre des politiques et qu'ils joueront des rôles à la fois de médiation et de revendication. Les réseaux sont caractérisés par l'implication d'un nombre de participants plus considérable et par les relations de dépendance et d'interdépendance entre ces diverses composantes. En somme, cette conception repose sur l'idée selon laquelle les décisions doivent être prises collectivement et être formalisées. Dans la sphère publique, on observe des échanges au niveau des ressources, ainsi qu'un partage de règles, d'expertises et de connaissances, dans un contexte de références communes.

La définition de la politique sur le patrimoine, lancée par le groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec s'avère incontournable. On y souligne que :

« La politique sur le patrimoine ne doit donc se laisser enfermer ni par les typologies ni par les champs de la pratique sociale. Une politique n'est pas un inventaire de tous les problèmes quotidiens ni un catalogue de toutes les bonnes idées, même si elle puise sa réflexion, entre autres, dans les actions quotidiennes. [...] Une politique vise un horizon d'une dizaine d'années, propose une vision, agit comme rassem-

bleur, suggère des orientations et impose une obligation de résultat, laissant aux instances responsables le soin de préciser les moyens propres à assurer la mise en œuvre de recommandations [...]. »

(Groupe-conseil..., 2000 : 16-17.)

Avant tout, il convient de mettre de l'avant une définition plus spécifique de la politique de numérisation de collections patrimoniales. Il s'agit, selon nous, d'élaborer un document de référence et d'orientation pour guider le travail, les pratiques et les actions qui entourent la numérisation des collections patrimoniales et, également, pour soutenir la prise de décision. Ce document vise à obtenir les meilleurs résultats en fonction des objectifs du projet ou du programme. Les principaux contenus à aborder sont, selon le schéma 3).

Le contenu en jeu dans un document de politiques de numérisation de collections patrimoniales :

- la description du projet ;
- les objectifs du projet ;
- la description de la collection patrimoniale ;
- les critères pour numériser les documents ;
- les ressources disponibles (humaines, financières, technologiques, etc.) ;
- le groupe de travail ;
- les collaborateurs ;
- le groupe d'utilisateurs ;
- la description des activités ;
- les informations sur les droits de propriété intellectuelle ou du domaine public ;
- les informations sur les lois locales et nationales adoptées qui touchent à la question patrimoniale ;
- les stratégies et les programmes de développement ;
- les instruments de diffusion, ceux qui sont liés à la sensibilisation (pour les institutions, gouvernement, société, etc., et les recommandations) ;
- la mise à jour.

Le quatrième schéma propose un modèle politique qui relie et ordonne l'ensemble des questions importantes concernant les collections patrimoniales, les objectifs du projet, la question budgétaire, le contenu et les processus de numérisation, les organismes clés, les actions collectives, l'accès, la diffusion et le public visé. À partir de ce document, il est également possible de produire un outil portant sur le contenu en jeu dans une politique de numérisation de collections patrimoniales.

En adoptant ce type de modèle de politique, les institutions patrimoniales vont pouvoir s'appuyer sur un document qui sera utile et pertinent pour la recherche des ressources et la coopération entre le gouvernement, la société et les autres institutions.

Tableau 1 : Modèle de plan d'inventaire des collections patrimoniales pour la numérisation (cette démarche est spécialement importante pour produire les notices bibliographiques des documents qui seront numérisés)

ÉLÉMENTS CLÉS D'IDENTITÉ	
Collection	Titre de la collection.
Nom d'auteur	Créateur intellectuel d'une œuvre.
Titre d'œuvre	Nom donné à une œuvre par son auteur.
Période	Par ex. : XVIII ^e siècle, 1925, etc.
Domaine	Historique, culturel, artistique, idéologique, politique, religieux, etc.
Édition	Première, officielle, inconnue, commémorative, etc.
Maison d'édition	La personne morale responsable de la publication d'une œuvre.
Identification du document	Manuscrit, imprimé, iconographique, sonore, etc.
Type de support	Papier, photographique, audiovisuel, magnétique, électronique, etc.
Origine	Privée, personnelle, publique, gouvernementale, etc.
Description	Résumé du contenu.
Langue	Française, anglaise, etc.
Valeur	Historique, culturelle, scientifique, sentimentale, technique, etc.
Nombre d'exemplaires	Œuvre unique, tirage, etc.
État de conservation	Préservé, très beau, beau, restauré, moyen, mauvais, besoin d'être restauré, etc.
Accessibilité	Pas en circulation, public restrictif, ouvert au public.
Demande des usagers	Grand public, chercheurs, historiens, hétérogènes, etc.

La numérisation du patrimoine culturel et historique

Pour un enseignant-chercheur, le fait de se relier au site de la collection numérique de BAnQ, par exemple, et d'avoir accès aux trésors nationaux et internationaux qui contribuent à la connaissance humaine, revêt un caractère unique. Dans un cours, cet enseignant-chercheur peut présenter aux étudiants des documents d'une époque reculée de l'histoire, des œuvres rares, des documents iconographiques originaux, de la musique ; ou encore des albums fascinants, des revues, des cartes ou des plans, qui sont désormais numérisés et disponibles pour des usagers chaque jour plus nombreux. Ces documents sont des ressources essentielles pour connaître comment s'est constitué, tout au long des siècles, le parcours québécois, enregistré selon différentes modalités : historique, culturelle, artistique, idéologique, politique ou religieuse.

La possibilité d'accéder, par exemple, à la première édition de la revue *L'Abeille* (1925-1947), publiée par les Frères de l'instruction chrétienne au Québec, constitue une occasion privilégiée. Cette revue, consacrée principalement à l'éducation religieuse de la jeunesse, fait partie de la collection numérique de BAnQ. Sa présence offre la chance d'accéder, de manière virtuelle, à un fragment du patrimoine historique culturel québécois pour les chercheurs, les historiens, les enseignants, les étudiants et toute autre personne intéressée à l'histoire de l'éducation et de l'édition au Québec.

« Comme toujours, "L'Abeille" pique la curiosité... son arrivée fait épanouir tous les visages, puis chacun se plonge avec délices dans la lecture des histoires intéressantes, après avoir parcouru les captivantes illustrations. Si parfois on la lit à deux, c'est qu'on augmente son plaisir en le partageant. »

(*L'Abeille*, vol. XXII, n° 1, septembre 1946, p. 5.)

De telles initiatives permettent de mettre en commun et de faire connaître des collections qui, auparavant, étaient exclusivement destinées à la conservation et réservées à un public restreint, en raison de la fragilité et de la dégradation physique des supports. On a là un instrument de recherche prodigieux, d'une grande valeur pédagogique ou, encore plus simplement, un artefact voué à satisfaire notre curiosité. Il est fascinant de constater, du point de vue historique et social, que l'usage de la technologie peut garantir l'accès, sans risque de vol ou de dégradation, à des originaux.

Isabelle Turcan affirme que l'on peut considérer comme « collection patrimoniale » l'ensemble des documents représentatifs de l'évolution de la langue, de la diversité, de l'identité qui se manifeste dans les différents domaines de l'activité humaine, dans l'histoire des idées et des techniques, dans la constitution culturelle des êtres humains. Notamment, « la reconnaissance de certaines collections se fonde sur les critères relevant de la logique interne déterminée par les propriétés intrinsèques aux objets concernés » (Turcan, 2003, p. 4-5). Ainsi, chaque institution est appelée à définir et à appliquer

Tableau 2 : Exemple d'inventaire d'une œuvre, élaboré par nous selon les informations obtenues de la collection de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ÉLÉMENTS CLÉS D'IDENTITÉ	
Collection	Collection nationale patrimoniale (BAnQ).
Nom d'auteur	Les Frères de l'instruction chrétienne.
Titre d'œuvre	L'Abeille.
Numérotation	1 ^{re} année, n° 1 (sept. 1925) — vol. 22, n° 10 (juin 1947).
Cote d'accès	PER A-76.
Domaine	Éducation religieuse pour la jeunesse.
Édition	Vol. 22, n° 1, septembre 1946.
Maison d'édition	Laprairie, Les Frères de l'instruction chrétienne.
Description du document	23 cm.) fréquence mensuelle (durant l'année scolaire).
Type de support	Papier (disponible aussi en format numérique).
Origine	Institution religieuse.
Note	Revue diffusée durant l'année scolaire, de septembre à juin. Consacrée principalement à l'éducation religieuse. La publication offre à ses jeunes lecteurs des chroniques, des contes, des reportages, des romans, des causeries scientifiques, des chants, des activités de bricolage, des biographies, des jeux et des devinettes. En 1947, la revue fusionne avec la revue <i>Hérauts</i> (un périodique pour enfants publié par les Éditions Fides) et devient <i>Abeille — Hérauts</i> , qui sera diffusée jusqu'en 1964. La revue <i>L'Abeille</i> a contribué au développement de la littérature pour la jeunesse canadienne d'expression française. (Source : BAnQ.)
Langue	Française.
Valeur	Historique, culturelle et religieuse.
Nombre d'exemplaire	Aucune information.
État de conservation	Bien préservée.
Accessibilité	Pas en circulation, public restrictif.
Demande des usagers	Chercheurs et historiens.

des critères politiques et culturels permettant de juger de la valeur d'une collection.

Afin de structurer l'analyse de l'identité, de la valeur et de l'état des collections patrimoniales, on peut recourir, de l'avis d'Isabelle Turcan, à « *la notion de représentativité historique, représentativité textuelle et représentativité linguistique* ». Chaque notion intégrera un plan de travail très détaillé « *tenant compte des caractéristiques propres à chaque ouvrage* » (Turcan, 2003 : 11-12).

Pour André Micoud, (2005, p. 81), la constitution d'un patrimoine doit nécessairement passer par un processus de « *patrimonialisation* ». Ce processus consiste à faire en sorte qu'un bien acquiert un statut patrimonial selon des critères historiques, sociaux, culturels, moraux, économiques ou légaux. Cela permet d'assurer la valeur représentative d'un bien au sein d'un groupe social et de la mémoire collective. De cette façon, sa sauvegarde et sa conservation sont assurées, ainsi que son accès pour les générations futures.

L'activité de *patrimonialisation* consiste ainsi à perpétuer une entité sociale dans le temps, une entité qui existe en partage avec les générations précédentes. La patrimonialisation appartient à l'ère de la sauvegarde et non plus à celle de la conservation. Ce dernier terme rappelle les bibliothèques médiévales, dont l'objectif premier était de *conserver*, ce qui signifiait *main-*

tenir à bonne distance du public les précieux trésors et ce, pour deux raisons : le risque que comporte l'accès à la connaissance et la fragilité du support.

La révolution numérique représente un moment très riche pour la recherche portant sur les fonds anciens. Désormais, les œuvres représentatives de la mémoire collective pourront être consultées par les chercheurs et par le grand public sans que celles-ci ne soient mises en péril. Il faut donc coordonner l'ensemble des actions politiques entourant la sauvegarde, la conservation et la transmission des connaissances de façon à équilibrer les tâches et en vue de créer un environnement propice pour la mise en œuvre d'un projet à long terme.

Le travail qui consiste à identifier une collection patrimoniale et la valeur de chaque ouvrage peut faciliter l'établissement des politiques de numérisation. La réalisation d'un inventaire des collections constitue une étape clé : elle vise à répertorier les richesses des ouvrages selon le type de document, le type de support, l'édition, la maison d'édition, l'origine, la période, le domaine, le nombre d'exemplaires, l'état de conservation ou de dégradation, l'accessibilité, la demande des usagers, etc. Ainsi, nous proposons qu'un modèle de plan d'inventaire des collections patrimoniales pour la numérisation soit introduit de la façon présentée au tableau 2.

archives et les musées, valorisant ainsi les collections patrimoniales qui sont d'une grande richesse. L'accès aux documents numériques permet aux usagers de connaître plusieurs contenus en mode texte, image et son. Il s'agit d'un outil exceptionnel pour saisir la valeur du patrimoine comme bien culturel, que ce soit dans le domaine scolaire, pour la bibliothèque publique ou pour le grand public en général.

Critères pour numériser les documents

D'abord, devant une grande quantité de documents à numériser, les critères de choix présupposent une certaine expertise. Pour assurer la qualité et l'utilisation des documents numérisés, une série de critères doivent être mis en place. Le choix de la numérisation se fonde sur un ensemble des règles d'ordre politique, qui comprennent des aspects juridiques, techniques, technologiques et des besoins des usagers, comme c'est le cas à la BANQ, par exemple :

« La numérisation des documents de bibliothèque est assujettie à une politique qui a été adoptée en janvier 2004. Deux grands objectifs orientent toutes les activités en ce domaine : offrir un accès facile sur Internet aux ressources documentaires de toute nature et contribuer à la préservation dans leur format original des collections rares et fragiles. »

(Boucher, 2006 : 15.)

Toutefois, on soulignera l'importance de considérer la *Loi sur le droit d'auteur* avant de procéder à la numérisation. La bibliothèque doit disposer de tous les droits de diffusion et d'exploitation des images. Dans ce cas, la propriété littéraire et artistique sont les premiers éléments dont il faut tenir compte (Béquet et Cédelle, 2000).

« À l'instar des autres grandes institutions, BANQ numérise en priorité des titres qui font partie du domaine public, tout en requérant les autorisations nécessaires pour les documents plus récents, une entreprise qui peut s'avérer laborieuse pour les monographies ou les publications en série, et complexe en ce qui concerne les enregistrements sonores ou les livres d'artistes. »

(Fournier, 2006 : 13.)

Au moment de mettre en place une politique de numérisation des fonds anciens, il semble indiqué de consulter, au préalable, les usagers, afin de sonder leurs besoins en information concernant les collections patrimoniales. Cette démarche est importante afin de déterminer les documents les plus consultés par les lecteurs et de bonifier le cadre de la politique de l'accès et la diffusion. À BANQ, « les statistiques d'utilisation des ressources documentaires, l'expérience du personnel professionnel en contact avec le public et les sugges-

Le choix de la numérisation se fonde sur un ensemble de règles d'ordre politique, qui comprennent des aspects juridiques, techniques, technologiques et des besoins des usagers.



tions des usagers contribuent à déterminer le choix des documents à numériser » (Boucher, 2006 : 15). Le public y contribue également par la voie de sondages effectués sur Internet, par les commentaires reçus dans les salles de lecture et au cours de différentes manifestations culturelles à travers le Québec (Leclerc, 2006 : 24).

En somme, la politique de numérisation définit les limites quant aux choix impliquant les documents à numériser. Ce sont des considérations documentaires particulièrement importantes qui vont garantir la qualité des documents à numériser.

« Guidés par les orientations institutionnelles, les spécialistes de collection sont les experts en mesure de désigner les titres à numériser ou de définir les priorités à l'intérieur d'un domaine précis. Comme ils participent à la diffusion de leurs collections, les choix qu'ils font tiennent compte de la popularité des titres auprès du public. Mais des choix d'un autre niveau s'imposent, parmi les titres, les éditions, les exemplaires. Certains titres sont numérisés prioritairement et d'autres sont écartés pour diverses raisons. On ne retiendra ainsi, pour un même titre, que les éditions comportant des différences significatives. Les exemplaires choisis sont complets, en bon état et suffisamment solides pour résister aux manipulations nécessaires à la numérisation. »

(Fournier, 2006 : 13.)

Les critères de sélection des documents anciens à numériser doivent également tenir compte du caractère collectif des projets de numérisation au sein des institutions québécoises, que ce soit dans une perspective provinciale ou nationale. Cette approche permettra d'établir une politique plus large qui reflétera le savoir-faire et l'expertise des différents professionnels et des organisations.

Conclusion

En général, la numérisation de collections patrimoniales représente un défi pour les institutions culturelles. Par ailleurs, il s'agit d'un instrument d'une grande importance pour la diffusion et la valorisation des documents. À l'heure actuelle, les bibliothèques nationales sont fortement engagées à jouer un rôle de chef de file

- Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, Gouvernement du Québec, chapitre II. Disponible à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B_1_2/B1_2.HTM>.
- Maurel, Lionel. 2007. *Une collection numérique face au défi du droit d'auteur : l'exemple de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*. Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Mémoire d'étude.
- McDonald, John et Kathleen Shearer. 2005. *Vers une stratégie nationale sur l'information numérique : Portrait de la situation actuelle au Canada*. [En ligne.] Disponible à <<http://www.collectionscanada.ca/obj/012033/f2/012033-300-f.pdf>>.
- Micoud, André. 2005. La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique). Dans Denis Barrère, dir., *Réinventer le patrimoine : De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine?* Paris, L'Harmattan, p. 81-96.
- Molinaro, Fabrice. 2005. Le patrimoine numérique : introduction. [En ligne.] Disponible à <<http://www.les-infostrategies.com/article/050485/le-patrimoine-numerique-introduction>>
- NF (*Nouvelle-France : Horizons nouveaux. Histoire d'une terre française en Amérique*). 2004. [En ligne.] Disponible à <<http://www.champlain2004.org/index2.html>>.
- RFQ (*Les relations France-Québec de 1760 à nos jours. Inventaire bibliographique*). 2005. [En ligne.] Disponible à <<http://www4.banq.qc.ca/rfq/vindex.htm>>.
- Roberge, Alain. 2006. Numérisation et concertation. Message du président. [En ligne.] Disponible à <<http://www.asted.org/publications/nouvelles/v25n01/messapre.htm>>.
- Turcan, Isabelle. 2003. Numérisation et valorisation des collections d'ouvrages anciens du Laboratoire ATILF, CNRS, UMR 7118, Nancy II. Lyon, École du Louvre — ICHM, Paris 3.
- UNESCO. 1972. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*. Disponible à <<http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>>. (Consulté le 30 octobre 2006.)
- _____. 1989. *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire*. [En ligne.] Disponible à <http://www.unesco.org/culture/laws/paris/html_fr/page1.shtml>. (Consulté le 12 novembre 2006.)
- _____. 2003a. *Charte sur la conservation du patrimoine numérique*. [En ligne.] Disponible à <http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17721&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html>.
- _____. 2003b. *Patrimoine culturel immatériel*. [En ligne.] Disponible à <<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00002>>. (Consulté le 11 octobre 2006.)
- _____. *Multiculturalisme dans le cyberspace*. [En ligne.] Disponible à <<http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.p>>.
- Varine, Hugues. 2002. *Les Racines du futur : Le patrimoine au service du développement local*. France, ASDIC.

BiblioMondo
UNE FILIALE DE ISACS FT

www.bibliomondo.com

SUR PLACE OU EN LIGNE, DÉCOUVREZ
une nouvelle génération de bibliothèque

PortFolio